

Le porte à porte étant suspendu durant la période de confinement, la vente des calendriers reprendra dès la fin de celui-ci.

La MARINE NATIONALE recrute et forme dans plus de 50 spécialités.

Rejoignez l'équipage sur <u>êtremarin.fr</u>

ou contactez le CIRFA MARINE d'AMIENS au 03 22 33 83 74.



SERVICE DE RECRUTEMENT DE LA MARINE

CIRFA d'Amiens - Bureau Marine

■: 19 rue Ernest Cauvin 80000 AMIENS

2: 03.22.33.83.72 - PNIA: 863.802.83.72

cirfa-marine-amiens.sec.fct@intradef.gouv.fr





ABRI BUS et les abords



ARRETE PREFECTORAL .. Décret n° 2020-1310 du 29 Octobre 2020

prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épi-

Article 15

l. - Toute personne de onze ans ou plus qui accède ou demeure dans les véhicules ou dans les espaces accessibles au public et affectés au transport public de voyageurs porte un masque de protection.

Sans préjudice des sanctions pénales prévues à l'article L. 3136-1 du code de la santé publique, l'accès auxdits véhicules et espaces est refusé à toute personne qui ne respecte pas cette obligation et la personne est reconduite à l'extérieur des véhicules et espaces concernés.

- II. L'obligation mentionnée au I s'applique également dans les emplacements situés sur la voie publique correspondant aux arrêts et stations desservis par les véhicules de transport de voyageurs.
- **III.** Cette obligation ne fait pas obstacle à ce qu'il soit demandé de le retirer pour la stricte nécessité d'un contrôle d'identité.
- **IV.** Cette obligation s'applique à tout conducteur d'un véhicule de transport public de voyageurs et à tout agent employé ou mandaté par un exploitant de service de transport dès lors qu'il est en contact avec le public, sauf s'il est séparé physiquement du public par une paroi fixe ou amovible.
- **V.** Cette obligation s'applique aux passagers et conducteurs des services privés mentionnés à l'article L. 3131-1 du code des transports réalisés avec des autocars.
- **VI.** Cette obligation s'applique également aux accompagnateurs présents dans les véhicules affectés au transport scolaire défini à l'article L. 3111-7 du code des transports.



Les jeunes ayant déjà fait leur recensement en Mairie

mais non encore convoqués à leur JDC

BIENTÔT : LA JDC EN LIGNE

Vous avez manqué votre JDC ? Votre JDC a été annulée pour cause de confinements ? Le Ministère des Armées vous propose d'assister à une JDC en ligne depuis chez vous !



Pour cela, il convient de vous inscrire sur le site MAJDC.FR

Vous recevrez ensuite les informations, soit par mail, soit par sms.

Mon compte me permet de :











Dialoguer avec mon centre
de service national
et obtenir toutes les informations
pratiques sur ma JDC

Télécharger ma
convocation
et obtenir des informations sur le lieu
de ma JDC

Télécharger mon attestation de participation pour pouvoir passer mes examens et



Missions proposées aux jeunes volontaires dans les écoles

- Contribuer aux activités pédagogiques et citoyennes de l'école primaire
- Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap

PRENEZ CONTACT DÈS MAINTENANT

Avant le 11 DÉCEMBRE 2020

Pour tout renseignement:

ce.dsden60@ac-amiens.fr